

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC039

Conseil Communautaire du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Confort, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Jacques VIALON

CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT

CONFORT : Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA

GIRON :

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES : Christophe MARQUET

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Pierre CHARPY

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Katia

DATTERO - Gilles ZAMMIT - Annick DUCROZET - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON –

Sandra LAURENT-SEGUI - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Florian MOINE - Benjamin VIBERT - Anthony GENNARO –

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON

Lucie JOUHAUD à Elisabeth JEAMBENOIT

Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME

Patricia VERDET à Sophie SELLIER

Gilles THOMASSET à Pierre CHARPY

Régis PETIT à Patrick PERREARD

Mourad BELLAMMOU à Isabelle DE OLIVEIRA

Sebahat BULUT à Catherine BRUN

Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 23

Pouvoirs : 9

Votants : 32

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250327-25-DC039-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025

Date de la convocation : 14 mars 2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Affectation des résultats 2024 du budget annexe eau

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, expose que conformément à l'instruction M49, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 à l'appui du compte administratif et du compte de gestion.

Madame la Vice-Présidente propose d'affecter les résultats du budget annexe eau comme suit :

RESULTATS 2024 EAU

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	3 092 039,29 €
Recettes de fonctionnement	3 725 107,78 €
Résultat de fonctionnement 2024	633 068,49 €
Résultat reporté exercice antérieur (002)	1 230 848,58 €
Résultat de clôture à affecter	1 863 917,07 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	793 318,23 €
Recettes d'investissement	1 239 533,32 €
Résultat investissement 2024	446 215,09 €
Résultat reporté exercice antérieur (001)	- 271 119,82 €
Résultat de clôture à affecter	175 095,27 €

Résultats cumulé	2 039 012,34 €
-------------------------	-----------------------

Restes à réaliser dépenses	527 979,92 €
Restes à réaliser recettes	222 172,28 €
Solde des restes à réaliser	- 305 807,64 €

Besoin de financement (Solde RAR+Résultat invest)	- 130 712,37 €
----------------------------------------------------------	-----------------------

AFFECTATIONS DES RESULTATS	
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 733 204,70 €
001 Résultat d'investissement reporté (Excédent)	175 095,27 €
Affectation de résultat au 1068	130 712,37 €

Elle propose au Conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 du budget annexe eau tel que présenté.

Madame la Vice-Présidente déléguée rappelle l'examen en commission des finances du 10 mars 2025.

Le Conseil communautaire,**Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente déléguée,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,**VU** la délibération n° 25-DC025 approuvant le compte de gestion du budget annexe eau pour l'exercice 2024,**VU** la délibération n° 25-DC032 approuvant le compte administratif du budget annexe eau pour l'exercice 2024,**CONSIDERANT** que l'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit qu'après l'approbation du compte administratif, il appartient à l'Assemblée délibérante d'affecter les résultats constatés pour l'exercice 2024.**Après en avoir délibéré,****A l'unanimité,****DECIDE**

- **D'AFFECTER** les résultats du budget annexe eau comme suit :

L'excédent de fonctionnement 2024 de 1 863 917,07 € est reporté au budget 2025 de la façon suivante :

- En recettes de fonctionnement au compte 002 (excédent reporté) pour un montant de **1 733 204,70 €**
- En recette d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour un montant de **130 712,37 €**

L'excédent d'investissement 2024 de **175 095,27 €** est reporté au budget 2025 en recettes d'investissement au compte 001 (excédent reporté).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.**Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valselhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,

Catherine BRUN

Le Président,
Patrick PERRÉARD



Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250327-25-DC039-DE
Date de télétransmission : 02/04/2025
Date de réception préfecture : 02/04/2025